

Commune de  
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité  
au Conseil communal

N° 12/2017

**Préavis pour la  
construction à St-Maurice  
d'une caserne pour le  
service du feu**

Lavey, le 11 mai 2017

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant de la construction à St-Maurice d'une caserne pour le service de défense contre l'incendie et de secours des communes de Lavey-Morcles et de St-Maurice, SDIS des Fortifications.

## **Contexte**

### **Contexte**

Après la fusion des corps de sapeurs-pompiers de Lavey-Morcles et de St-Maurice, officieusement dès 2013, l'entier du matériel des deux entités devait être regroupé en un seul lieu. Le local situé au sous-sol de la Salle Polyvalente de Lavey ne permettait pas d'accueillir l'ensemble du matériel. Du côté de St-Maurice, le local sis en face du Collège de St-Maurice était également trop petit pour la fusion des deux corps. Une solution provisoire a été trouvée dans les locaux de l'ancien arsenal à St-Maurice. Provisoire car le sort de ces locaux reste inconnu et la mise à disposition a été convenue à court terme.

### **Historique du Service de Défense contre l'Incendie (SDIS)**

#### **En 1999**

La collaboration en matière de défense incendie entre la commune de Lavey-Morcles et la commune de St-Maurice a débuté en septembre 1999 avec la signature d'une convention. Un groupe de travail avait travaillé dans le but de rechercher des solutions intercommunales permettant d'améliorer l'efficacité des services de défense contre l'incendie, en particulier dans les domaines suivants :

- a) Collaboration des services de défense contre l'incendie et de secours de la région
- b) Mise en commun de matériel et de véhicules pour les interventions et les exercices
- c) Développement de synergie propres à régler des problèmes d'importance régionale et intercommunale
- d) Une organisation de collaboration pour le service de défense contre l'incendie et de secours a été créée. La convention a été approuvée par toutes les instances.

#### **En 2010**

Onze ans plus tard, pour respecter les dispositions de la Loi vaudoise sur le service de défense contre l'incendie et de secours du 2 mars 2010 (LSDIS) et assurer le respect des exigences découlant du standard de sécurité cantonal, la commune de Lavey-Morcles a dû collaborer à un SDIS intercommunal. En accord avec l'Etablissement d'Assurance contre l'Incendie et les éléments naturels du canton de Vaud (ECA) et avec le Service de la sécurité militaire du canton de Valais (SSCM), les deux communes ont examiné les possibilités d'étendre leur collaboration et de fusionner leurs services de défense incendie et de secours respectifs.

Après un examen préliminaire, l'ECA et le SSCM ont été d'avis qu'il y avait lieu de procéder à la création d'une association de communes de droit public intercantonal, en vue d'exploiter un SDIS commun aux territoires des communes de Lavey-Morcles et de St-Maurice.

Compte tenu des délais nécessaires à la création de cette association de communes de droit public intercantonal et de la volonté d'intensifier au plus vite la collaboration des deux parties en matière de défense incendie, il a paru nécessaire d'amender la convention de septembre 1999 par un avenant, en vue de régler les modalités de collaboration jusqu'à la création d'une association de communes de droit public intercantonal. L'avenant a été approuvé par toutes les instances en 2014. Grâce à cet avenant le SDIS des Fortifications (nom choisi) voyait le jour en pratique, même si formellement tout n'est pas encore défini.

## En 2016

Après des va-et-vient importants entre et avec les deux Conseils d'Etat, la Convention Intercantonale a enfin vu le jour et a été signée le 14 septembre 2016 par le Conseil d'Etat valaisan et le 23 novembre 2016 par le Conseil d'Etat vaudois. Il fut officiellement autorisé aux deux communes de créer une association de communes au sens des articles 112 et suivants de la Loi vaudoise du 28 février 1956 sur les communes et des articles 116 et suivants de la Loi valaisanne du 5 février 2004 sur les communes.

## Situation actuelle

Dès la fusion du SDIS des Fortifications une solution devait être trouvée pour loger le corps de sapeurs-pompiers. Les deux communes avaient, dès 2014, pour ambition d'acquérir et/ou de réaliser, puis exploiter, des locaux destinés au SDIS commun.

Basé dans les anciens locaux de l'arsenal, le SDIS n'est pas vraiment à l'étroit, mais les anciennes infrastructures en bois ne répondent pas aux besoins d'un corps de sapeurs-pompiers efficace. L'eau courante n'est pas présente dans les locaux (hormis une pièce dédiée au lavage des masques respiratoires), un seul vestiaire, pas de chauffage et les grands véhicules sont bloqués à l'extérieur en raison de la hauteur insuffisante des plafonds.

A cela, il faut ajouter le souhait d'Armasuisse, propriétaire des locaux, de vendre ses infrastructures. Le SDIS des Fortifications dispose d'un contrat de bail renouvelable d'année en année. Fortes de ce constat, les deux Municipalités ont décidé d'agir afin d'assurer au SDIS des Fortifications des locaux dignes d'être utilisés et répondant en tout point aux besoins d'un tel service.

## Projet

En avril 2017, les deux Municipalités ont convenu d'une convention relative à la construction d'un bâtiment pour le service du feu. Ce document arrête différents aspects en lien avec la construction, notamment la copropriété du bâtiment à raison d'1/3 pour la commune de Lavey-Morcles et de 2/3 pour celle de St-Maurice.

## Terrain

Les deux communes ont étudié la possibilité de construire une caserne, correspondant aux attentes de l'ECA, sur leur territoire respectif. En effet, les normes de l'ECA sont très strictes et pour Lavey-Morcles représentent un impératif pour l'obtention d'importants subsides. Il faut par ailleurs relever que c'est l'ECA qui, bien que situé en Valais, équipe totalement le SDIS des Fortifications.

La commune de St-Maurice a proposé la parcelle N°479, propriété de l'Etat du Valais (place de parc au giratoire du Mauvoisin). Cet emplacement répond parfaitement aux critères, raison pour laquelle une partie du terrain a été achetée par la commune de St-Maurice créant ainsi la parcelle N°3157. C'est sur cette parcelle que les deux communes souhaitent construire la nouvelle caserne.



## **Caserne**

Pour la construction de la caserne, un appel d'offres sur invitation, pour le mandat d'architecte auprès de huit architectes (six valaisans et deux vaudois) a été réalisé. Six bureaux ont répondu et c'est l'offre du bureau Pi-R-Carré Sàrl à St-Maurice, offre la meilleure marché, qui a été retenue.

Le projet choisi répond aux exigences de l'ECA, avec en sus l'ajout d'une extension pour le matériel nécessaire aux interventions dans la vieille ville de St-Maurice, telle que l'échelle remorquable.

L'objectif était d'avoir un bâtiment dans un style moderne et non juste fonctionnel, ce à quoi le bureau d'architecture a répondu avec brio sans pour autant dépasser un budget raisonnable.

## **Coût**

### **Financement**

Conformément à la convention d'avril 2017, les frais de la construction de la caserne seront supportés par les communes de Lavey-Morcles et de St-Maurice en proportion de leur quote-part dans la copropriété, soit 1/3 pour Lavey-Morcles et 2/3 pour St-Maurice.

L'ECA subventionne cette construction selon les standards définis dans la réglementation cantonale vaudoise. Le canton du Valais subventionne la part valaisanne à hauteur d'environ 40%.

### **Coût**

De ce fait, le financement TTC de la future caserne du feu se présente comme suit :

Coût de construction de l'ouvrage	CHF 2'280'000.-
A charge de St-Maurice	CHF 1'520'000.-
A charge de Lavey-Morcles	CHF 760'000.-

### **Pour Lavey-Morcles**

Coût pour Lavey-Morcles	CHF 760'000.-
Participation de l'ECA (estimée)	<u>CHF 600'000.-</u>
A charge de la commune de Lavey-Morcles (estimée)	CHF 160'000.-

## Synthèse

Part de la commune de Lavey-Morcles : Fr. 760'000.-  
**Financement :** Participation ECA : Fr. 600'000.-  
Prélèvement aux réserves : Fr. 160'000.-  
**Imputation :** Investissements compte n° 65.5030, Bilan compte n° 9143.09  
**Amortissement :** Amortissement sur trente ans, la première fois l'année de réalisation des travaux,  
par le compte n° 65.3312.

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 12/2017 du 11 mai 2017
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

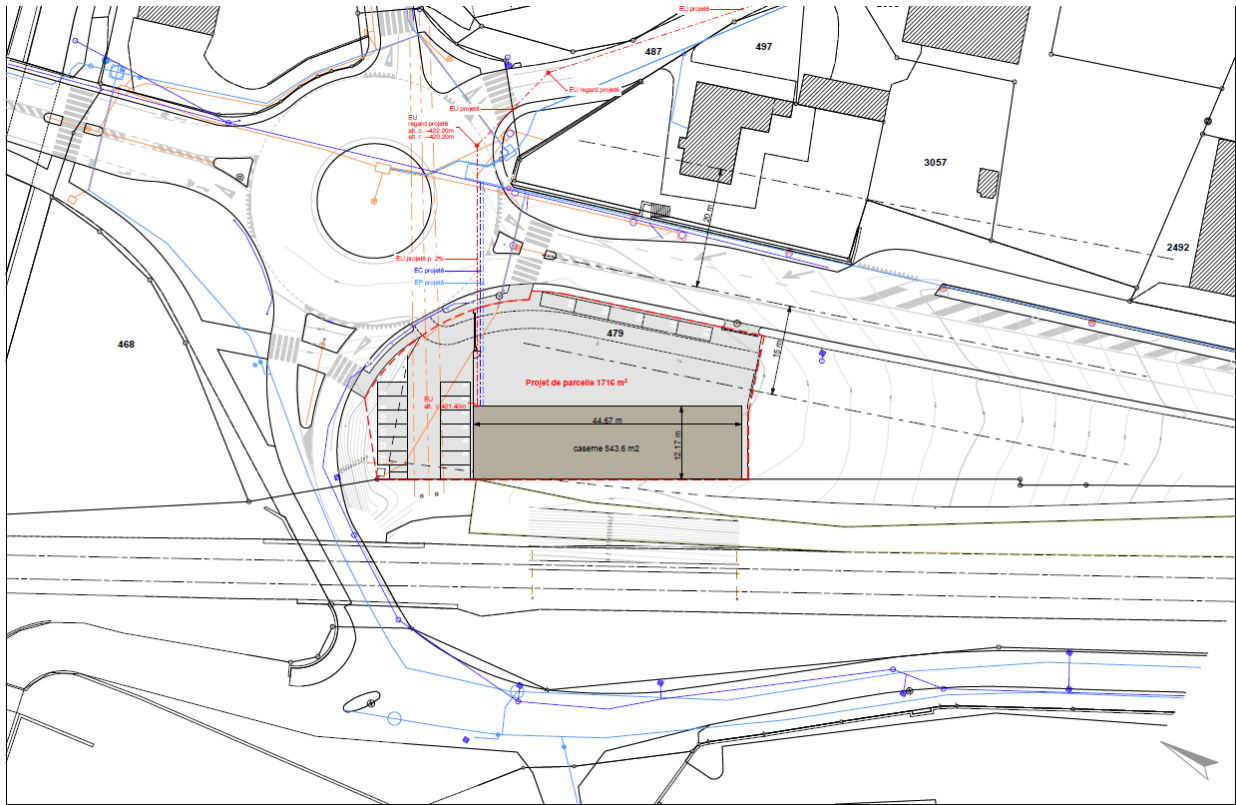
- d'autoriser à la Municipalité la construction à St-Maurice d'une caserne pour le service du feu en lui octroyant un crédit de Fr. 160'000.-

**Adopté en séance de la Municipalité le 15 mai 2017**

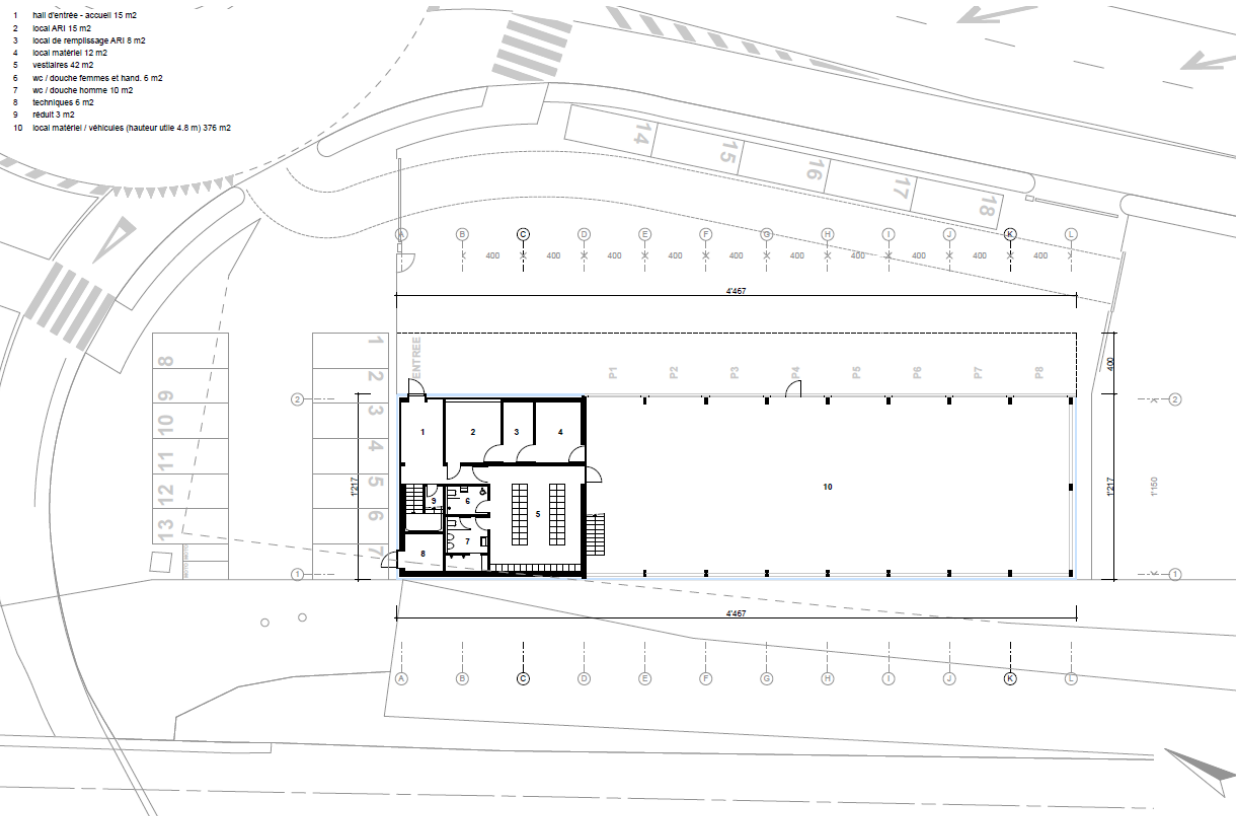
AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic :  Le Secrétaire :   
Yvan Ponnaz  Mentor Citaku

The seal of the Municipality of Lavey-Morcles is circular, featuring a central shield with a crown on top. The shield contains the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE'. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'LAVEY-MORCLES' at the bottom, separated by two small stars.

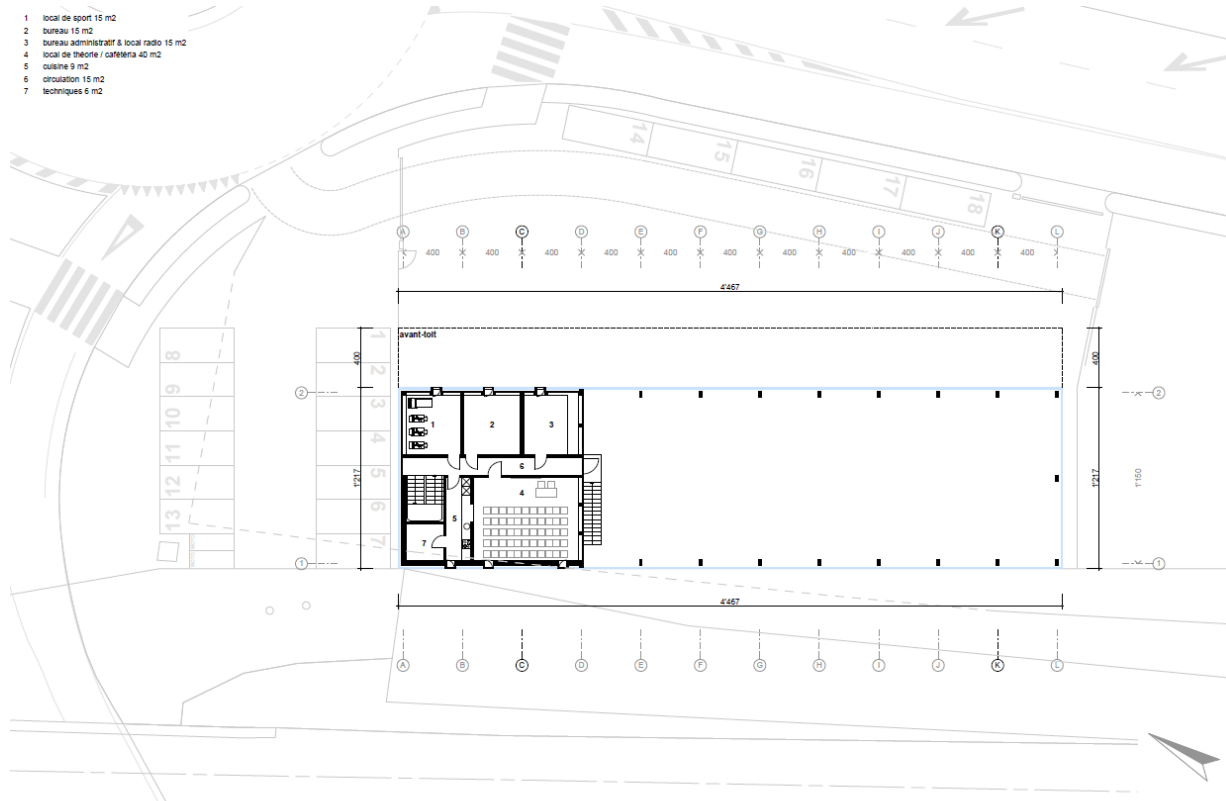
**Annexes : Plans de la Caserne**



Communes de Saint-Maurice | Projet pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers | 16 mars 2016 | Plan-carte sat | Rue J.-H.-Barman 10 | 1890 Saint-Maurice | | **Aménagement extérieur & canalisations - 1:500** | Ref. pir2 : 15003 | Feuille no 02

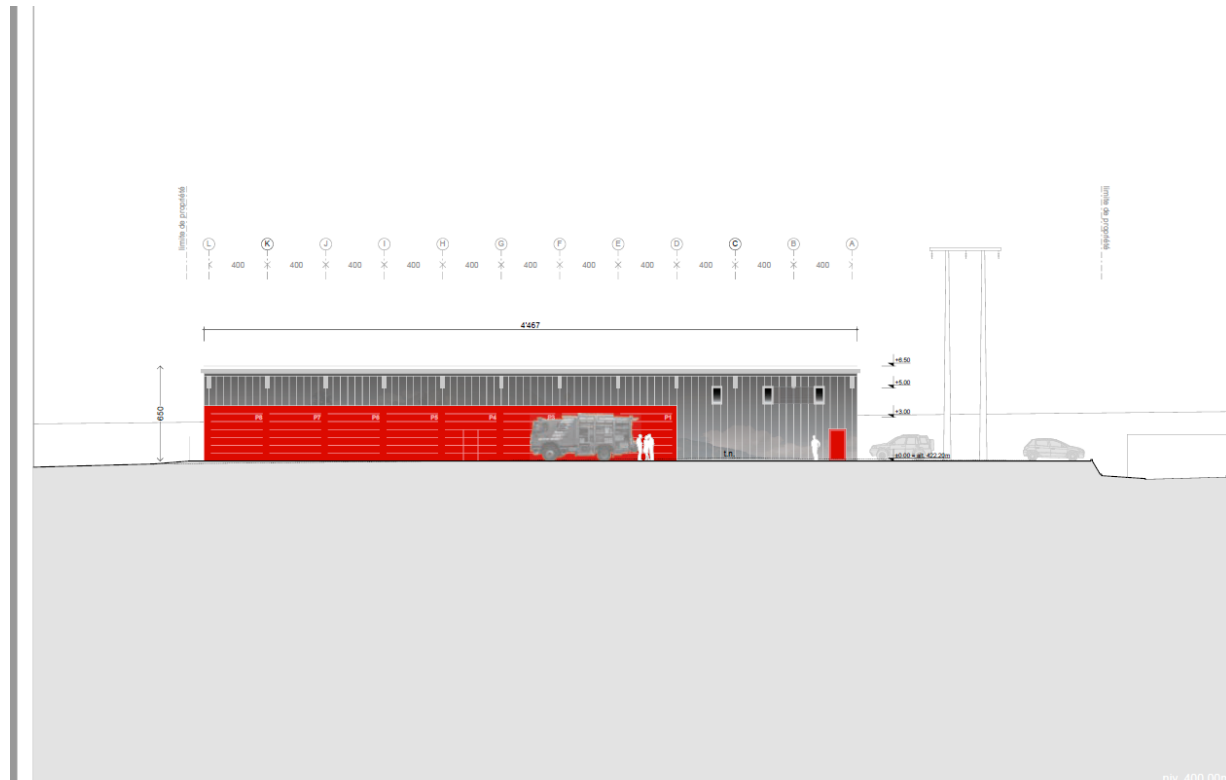


Communes de Saint-Maurice | Projet pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers | 16 mars 2016 | Plan-carte sat | Rue J.-H.-Barman 10 | 1890 Saint-Maurice | | **Rez-de-chaussée - 1:200** | Ref. pir2 : 15003 | Feuille no 01



Communes de Saint-Maurice | Projet pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers | 16 mars 2016 | PIR-carré s&t | Rue J.-H.-Barman 10 | 1690 Saint-Maurice

Échelle: 1/200 | Réf. pl2 : 15003 | Feuille no 04



Communes de Saint-Maurice | Projet pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers | 16 mars 2016 | PIR-carré s&t | Rue J.-H.-Barman 10 | 1690 Saint-Maurice

Échelle: 1/200 | Réf. pl2 : 15003 | Feuille no 07